

TEXTILES ECARTS DE BIAIS, DE FLECHE ET DE DROIT FIL

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

*Ce document est établi par les Groupes PEUGEOT S.A. et RENAULT.
Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable des Services Normalisation de ces deux Groupes.
Il est conforme à l'accord intervenu entre ces Services en MARS 1993.*

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la description d'un mode opératoire permettant la mesure des écarts de biais et de flèche des fils de trame des textiles tissés ou des rangées de mailles des textiles tricotés lorsque celle-ci sont courbes et/ou inclinées par rapport au droit fil en trame.

Elle permet également la mesure des écarts de droit fil en chaîne.

Elle s'applique à tous les textiles livrés en rouleaux et dont les défauts d'aspect peuvent être assimilés au défaut de droit fil.

- Par convention, on appelle "biais", la distance BH (voir figure 1) mesurée le long d'une lisière entre l'extrémité d'un fil de trame ou toute autre ligne assimilable et la projection de l'autre extrémité sur cette lisière.
- Par convention, on appelle "flèche", la distance FB (voir figure 2) mesurée le long d'une lisière entre l'extrémité d'une trame B et l'intersection F de cette lisière avec une parallèle à la droite AB reliant les extrémités de la trame et tangente à celle-ci en son point le plus éloigné de AB. Lorsque la trame se situe de part et d'autre de la ligne AB (voir figure 3), la flèche est égale à la somme des distances FB et BG.
- Par convention, on appelle "défaut de droit fil", la cote DF (voir figure 4) définie dans le mode opératoire.

Nota : La méthode est également applicable par extension à des pièces découpées en référence à une ligne de base. La ligne de base et les conditions d'application sont précisées dans les documents.

2.PRINCIPE

Mesure directe du biais, de la flèche et du droit fil sur le textile après traçage des lignes de construction décrites dans le mode opératoire.

3.APPAREILLAGE

3.1.TABLE PERMETTANT LE DEROULAGE DU MATERIAU

3.2.EQUERRE

dont la longueur du grand côté est au moins égale à la laize du matériau.

3.3.CRAIE OU CRAYON POUR LE TRAÇAGE

3.4.REGLE GRADUEE EN MILLIMETRES

4.MODE OPERATOIRE

- Dérouler le matériau sur la table en prenant soin de placer les lisières parallèlement au bord de la table.
- Si les lisières sont courbes, prendre en considération une ligne reliant deux points de la lisière séparés d'au moins 3 mètres.

4.1.TEXTILES TISSES

4.1.1.DEFAUT DE DROIT FIL EN TRAME

Le défaut de droit fil en trame répond à une des trois configurations suivantes :

4.1.1.1.Trame rectiligne et formant un angle aigu avec la perpendiculaire à la lisière

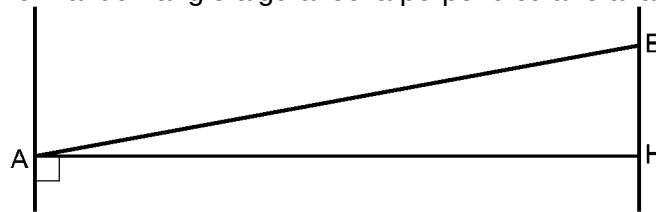


Figure 1

- Tracer les points A et B, intersections du fil de trame et des lisières.
- Tracer la ligne AH, perpendiculaire à la lisière en A.
- Mesurer la distance BH.

4.1.1.2.Trame courbe



Figure 2

- Tracer les points A et B, intersections du fil de trame et des lisières.
- Tracer la ligne AH, perpendiculaire à la lisière en A.
- Tracer la ligne F'F parallèle à AB et tangente à la trame.
- Mesurer les distances BH et FB.